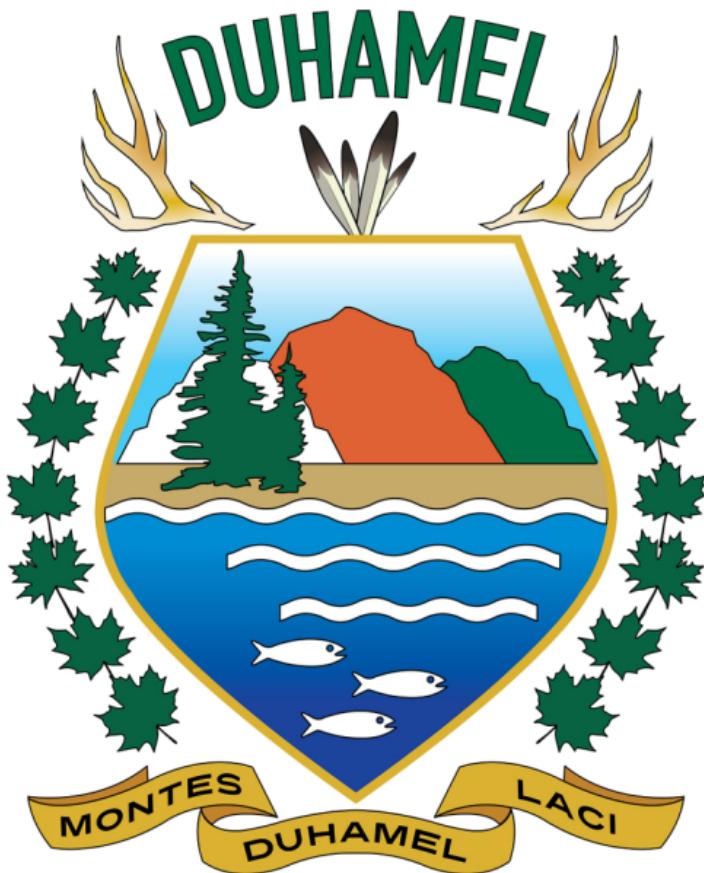


TAXATION ET BUDGET 2026



MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-7100

info@municipalite.duhamel.qc.ca
www.municipalite.duhamel.qc.ca

MOT DU MAIRE

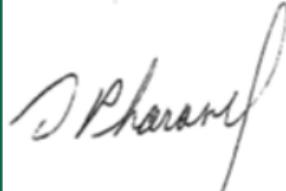
Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Au nom du conseil municipal, je suis fier de vous présenter le budget 2026 et le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028. Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation est l'élément marquant pour la préparation de ce budget. La hausse des valeurs immobilières à Duhamel a fait bondir notre richesse foncière imposable 2025 de 354 à 584 millions \$ pour 2026. Par conséquent, le conseil municipal a voté à l'unanimité, le 1^{er} décembre 2025, de réduire le taux de la taxe foncière afin d'assurer une hausse moyenne de 3,95 % pour l'ensemble des comptes de taxes.

Le plan triennal 2026-2027-2028 au montant de 8 millions \$ est bonifié grâce à une aide financière de 1,475 million \$. Cette aide financière annoncée le 22 décembre 2025 servira principalement à effectuer des travaux routiers et des remplacements de ponceaux. Le plan triennal prévoit également l'acquisition d'un camion 6x6 pour assurer la cueillette du recyclage et des matières résiduelles.

En mon nom personnel, j'aimerais remercier notre personnel et les membres du Conseil municipal pour avoir investi temps et énergie à la réalisation de ce budget.



D. Pharand

David Pharand
Maire



BUDGET ÉQUILIBRÉ 2026 : 4 021 190 \$

Taux de la taxe foncière 2026

→ 0,4665 \$ / cent d'évaluation
(taxe foncière générale)

2025 = 0,7306 \$ / cent d'évaluation

1ère année du rôle d'évaluation

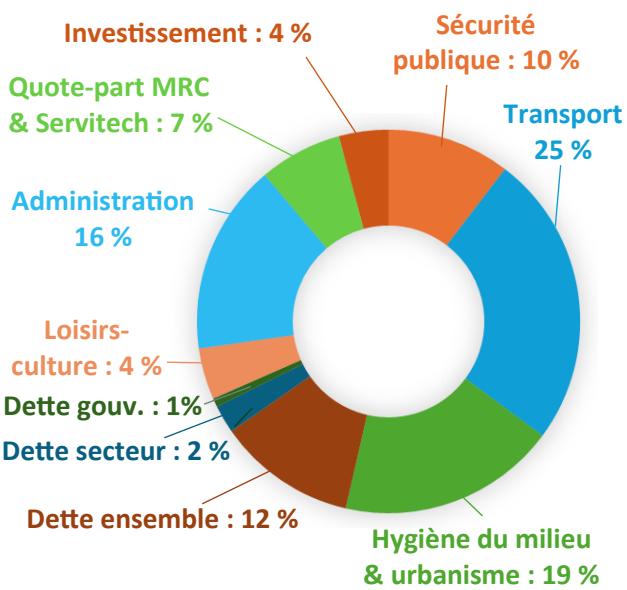
Évaluation imposable 2025 : 354 262 200 \$

Évaluation imposable 2026 : 583 935 100 \$

PLAN TRIENNAL 2026-2027-2028

SECTEUR	2026	2027	2028
RÉSEAU ROUTIER	261 197 \$	2 051 500 \$	3 062 900 \$
MATÉRIEL ROULANT	520 000 \$	600 000 \$	00,00 \$
IMMEUBLES	146 300 \$	205 500 \$	104 700 \$
AUTRES	689 023 \$	414 701 \$	00,00 \$
TOTAL	1 616 520 \$	3 271 701 \$	3 167 600 \$

Comment est réparti l'argent de vos taxes



SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du Conseil ont lieu les **1^{er} lundis du mois à 18 h 30, *sauf exception**, à la salle communautaire de la Municipalité. Cette année elles se tiendront aux dates suivantes :

5 janvier	2 février	2 mars
7 avril *	4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	3 août	1 ^{er} septembre *
6 octobre *	2 novembre	2 décembre

* mardi

DATE DES ÉCHÉANCES



Pour les comptes de taxes inférieurs à 300 \$:
un versement le 1^{er} mars 2026

Pour les comptes de taxes supérieurs à 300 \$:

1^{ER} VERSEMENT

1^{er} mars 2026

2^e VERSEMENT

1^{er} juin 2026

3^e VERSEMENT

1^{er} septembre 2026

Les dates des échéances des versements de votre compte de taxes 2026 doivent être respectées, et ce, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire.

Votre paiement sera porté à votre compte le jour de sa réception par la municipalité ou à la date indiquée sur votre chèque si celui-ci est postdaté.

En cas de retard, des frais d'intérêts de 15 % sont applicable sur le montant exigible.

ATTENTION

Ne pas confondre votre paiement de taxes municipales avec celui des taxes scolaires.

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE



Vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire : il est de votre responsabilité de vous assurer que les versements sont effectués aux dates d'échéance.

MODALITÉ DE PAIEMENT

PAIEMENT EN LIGNE



- Sur le site de votre institution bancaire, choisir le fournisseur :
« MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL »
et non «Duhamel-Ouest» (Abitibi)
- Incrire le # de référence pour le paiement en ligne :

NO DE MATRICULE apparaissant sur votre compte de taxes (10 chiffres, débutant par la lettre F).

AU COMPTOIR

- Carte de débit (Interac)
- Argent comptant
- Chèque



PAR LA POSTE

- Faites parvenir votre chèque à l'adresse suivante :
MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL
1890, RUE PRINCIPALE,
DUHAMEL (QUÉBEC) J0V 1G0

Note : vous pouvez également déposer votre enveloppe dans la boîte aux lettres située à l'extérieur, près de l'entrée de la Municipalité.

- Libeller votre chèque à l'ordre de :
MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL
- Incrire votre # de référence (matricule) au verso du chèque
- Écrire lisiblement en caractère d'imprimerie
- Joindre vos coupons